

Bulletin de souscription à destination des mandataires des adhérents de l'APIC
Contrat Responsabilité Civile
Police MMA n° : 127 128 672/APIC

Preneur d'assurance

Raison sociale :
Représenté par M ou Mme :
Siren :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Date de début d'activité :

Immatriculation ORIAS :

L'adhérent soussigné :

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales qui avec le bulletin d'adhésion composent le contrat d'assurances.

Assureur

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Courtier

WTW – Pôle Professions Libérales et Réglementées : Immeuble Quai 33 - 33, quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
- Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 600 euros - RCS Nanterre 311 248 637 - Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707

Contrat

Contrat -groupe G.S.T.N.S souscrit auprès de l'Assureur MMA IARD par G.S.T.N.S au profit des mandataires du groupe APIC

Contacts

Willis Towers Watson France – Département Professions Libérales & Réglementées – Service Relation Clients **G.S.T.N.S**
Mail : apic@grassavoye.com – Téléphone : 0 972 720 136

Activités assurées

Activités assurées	Activités à couvrir (A cocher)	CA de l'activité N-2 A compléter
Mandataire d'Intermédiaire en Opération de Banque et service paiement conformément aux dispositions des articles L519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier régulièrement inscrit à l'ORIAS	<input type="checkbox"/>	€
		Ou <input type="checkbox"/> Création
Mandataire d'Intermédiaire en Assurances conformément aux dispositions des articles à l'article R 511-1 et suivants du Code des Assurances régulièrement inscrit à l'ORIAS.	<input type="checkbox"/>	€
		Ou <input type="checkbox"/> Création

Tableau des garanties et des franchises

Garanties	Montant des garanties par assuré		Franchise par sinistre
	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	
Responsabilité civile Professionnelle Tous dommages, corporels, matériels et immatériels confondus PACK MANDATAIRE - Mandataire d'intermédiaire en Assurance - MIOBS	300 000 € 300 000 €	300 000 € 300 000 €	MIAS et MIOBSP : 20 % du montant des indemnités dues avec un maximum de 1 500 €
Responsabilité Civile Exploitation Tous Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus *	8 000 000 € (1)		Néant
* sauf garantie RC du fait de l'utilisation d'un véhicule à moteur	Illimité		Néant
Dont :			
Faute inexcusable de l'employeur	3 500 000 €	3 500 000 €	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 €		500 €
Vol, détournement, abus de confiance	30 000 €		500 €
Assurance des Archives et supports d'informations	100 000 €		500 € (2)
Assurance Recours et Défense Pénale	100 000 €		Néant (3)

(1) Le montant constitue un maximum pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.

(2) Toutefois, en ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles", il est fait application d'une franchise toujours déduite de 10 % avec un minimum de 1 140 €. Dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque faisant l'objet de l'arrêté, la franchise est doublée, triplée ou quadruplée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la nouvelle constatation. En cas de modification par arrêté interministériel, ces montants sont réputés modifiés dès l'entrée en application de l'arrêté.

(3) Les actions pour recours inférieures à 300 € ne sont pas prises en charge par l'assureur.

Antécédents

Au cours des 36 derniers mois, avez-vous eu connaissance, après enquête, de réclamations passées ou en cours, amiables ou judiciaires faites à votre rencontre ou à l'encontre, de votre société, de vos préposés et/ou de circonstances et/ou fautes susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile professionnelle, RCMS et vos Garanties financières de votre société au titre des activités ci-après ? Oui Non

Si oui, joindre un relevé de sinistralité de votre assureur précisant les circonstances du sinistre, le montant de l'évaluation du sinistre, le montant réglé.

Cotisation annuelle TTC par assuré

Responsabilité Civile **PACK MANDATAIRES : MIAS ET MIOBSP**

La prime annuelle est fixée par adhérent et par an en fonction de son chiffre d'affaires N-2.

Chiffre d'affaires Annuel N-2	A cocher	Prime annuelle TTC hors frais Gras Savoye
Pas de CA (Création d'activité)	<input type="checkbox"/>	140 € TTC
1 € et 10.000€	<input type="checkbox"/>	161 € TTC
10.001 € - 40.000 €	<input type="checkbox"/>	204 € TTC
40.001 € - 100.000 €	<input type="checkbox"/>	247 € TTC
100.001 € - 200.000€	<input type="checkbox"/>	323 € TTC
200.001 € - 300.000€	<input type="checkbox"/>	409 € TTC

MONTANT DE LA GARANTIE / DE LA PRIME (tableau récapitulatif)

<p>Responsabilité Civile PACK Mandataires : MIAS / MIOBSP</p> <p>1. Responsabilité Civile Professionnelle - Responsabilité Civile Exploitation : Prime annuelle TTC selon Chiffre d'affaires Annuel N-2</p>	<p style="text-align: center;">Montant de la prime annuelle</p> <p>(Prime selon CA N-2) :€ TTC</p>
Frais de souscription 50 € TTC	
MONTANT TOTAL DU REGLEMENT : € TTC	

Tarif valable sous réserve de l'absence de réclamation au cours des 36 derniers mois. A défaut validation et tarification spécifique par l'assureur.

Prime calculée au prorata trimestriel à partir de la date d'effet pour toute adhésion en cours d'année. Tout trimestre commencé est du.

Souscription

Date d'effet souhaitée de la garantie : 01/__/202__

La date d'effet de la garantie ne pourra être antérieure au **1^{er} jour du mois suivant** la réception par WTW du présent dossier complet et sous réserve de son acceptation.

Date d'échéance : 01/01 de chaque année à 00h00.

Durée du contrat : du 1^{er} jour du mois suivant la réception de la proposition d'assurance et jusqu'au 01/01 de chaque année à 00h00, puis 1 an avec tacite reconduction, sauf résiliation moyennant un préavis de 2 mois.

L'adhérent soussigné :

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance avant l'adhésion, du document d'information sur le produit d'assurance **G.S.T.N.S** de la notice d'information qui avec le bulletin d'adhésion composent le contrat d'assurances.
- reconnaît que les renseignements portés sur le bulletin d'adhésion en réponse aux questions posées par l'Assureur sont exacts,
- reconnaît être informé qu'il s'expose, en cas de réticence, de fausse déclaration, d'omission ou de déclaration inexacte, aux sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction de l'indemnité) du Code des assurances quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur.
- reconnaît être informé des mises en garde du Courtier sur l'absence délibérée de couverture de certains risques par l'adhérent selon le modèle de clause ci-après à adapter
- déclare n'avoir connaissance d'aucun fait et/ou de réclamation susceptible d'engager sa responsabilité.

Sous peine des mêmes sanctions, toute modification de ces éléments doit être portée à la connaissance de l'Assureur.

- déclare que les renseignements portés sur le bulletin d'adhésion en réponse aux questions posées par l'Assureur dans : (cocher la ou les cases applicables)

le questionnaire

la fiche conseil

la fiche descriptive des risques

Ceux-ci servent de base à l'analyse et à la tarification du risque par l'Assureur.

- reconnaît être informé des mises en garde éventuelles du Courtier sur l'absence délibérée de couverture de certains risques par l'adhérent.

CLAUSE CNIL :

- Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance.
- Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Les données sont destinées à MMA IARD SA, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés à MMA IARD SA et à des organismes professionnels.
- L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en s'adressant par courrier au service réclamations clients MMA - Informatiques et libertés - 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 9.
- Si l'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale il peut s'y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du service réclamations clients MMA.

L'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale

« Les données personnelles concernant l'adhérent sont traitées par l'Assureur ou par le Groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Les coordonnées de l'Assureur sont indiquées sur les documents contractuels et précontractuels qui ont été remis ou mis à disposition de l'adhérent. Le Groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue St Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le Groupe Covéa, l'adhérent peut consulter le site <https://www.covea.eu>.

Les données personnelles sont traitées par l'Assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conclure, gérer et exécuter les garanties du contrat d'assurance de l'adhérent ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;
- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de ses données personnelles. Il peut également demander la portabilité des données personnelles qu'il a confiées à son Assureur.

Il dispose enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement de ses données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude.

L'adhérent peut exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante :

- Protection des données Personnelles - MMA
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
- protectiondesdonnees@groupe-mma.fr

Les informations complémentaires sur les droits et le traitement des données personnelles sont disponibles sur le site de l'Assureur sous l'onglet « Vie privée » ainsi que dans les Conditions Générales ou Notices d'Information qui ont été remises ou mises à disposition lors de l'adhésion. »

Votre demande de souscription ne pourra être retenue qu'après réception et validation par le courtier WTW du présent bulletin dûment renseigné, signé et accompagné du règlement établi à l'ordre de WTW ainsi que le Kbis.

Fait à : Le :

<p>Cachet commercial et signature de l'assuré précédée des mentions « lu et approuvé » :</p>	<p>A renvoyer signé et accompagné du règlement et des documents demandés Par courrier à : WTW Pôle Professions libérales et réglementées Service G.S.T.N.S 33 Quai de Dion Bouton Immeuble Quai 33 CS 70001 92 814 Puteaux Cedex</p> <p>Tél : 09 72 72 01 36 E-mail : apic@grassavoye.com</p>	<p>Visa de WTW, par délégation pour MMA : Cachet et signature</p>
---	---	--

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer vos contrats et à suivre notre relation commerciale. Les destinataires des données sont les services de WTW et de MMA. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à WTW Pôle Professions libérales et réglementées 33 Quai de Dion Bouton Immeuble Quai 33 CS 70001 - 92 814 Puteaux Cedex. Vous pouvez également, vous opposer au traitement des données vous concernant».